

Explications relatives à l'ordre du jour

Assemblée ordinaire des investisseurs de la FWI du 15 mai 2024

Le conseil de fondation demande l'approbation de tous les points à l'ordre du jour.

Point 1 : Prise de connaissance du rapport annuel 2023

Le rapport annuel 2023, avec les comptes de fortune et de résultat des groupes de placement et les comptes de la fondation, ainsi que le rapport de l'organe de révision, est disponible sur fwi-fondation.ch dans la rubrique Downloads.

Point 2 : Prise de connaissance du rapport de l'organe de révision

Le rapport de l'organe de révision figure dans le rapport annuel 2023 aux pages -39-, -40- et -41-

Point 3 : Approbation des comptes annuels 2023

Les comptes de la fondation figurent dans le rapport annuel 2023 aux pages -27- et -28-.

Point 4 : Approbation de la demande relative à l'emploi du bénéfice résultant du bilan

La demande relative à l'emploi du bénéfice résultant du bilan figure dans le rapport annuel 2023 à la page -28-.

Avec un bénéfice reporté de CHF 708'003 et une perte annuelle de CHF 51'029 pour l'exercice 2023, l'assemblée ordinaire des investisseurs dispose d'un bénéfice résultant du bilan total de CHF 656'974.

La demande prévoit d'utiliser le bénéfice résultant du bilan de CHF 656'974 comme suit :

CHF 656'974 Report sur le nouvel exercice

En cas d'approbation par l'assemblée ordinaire des investisseurs du 15 mai 2024, les réserves libres s'élèvent toujours à CHF 2'600'000.

En tant qu' « organisation à but non lucratif », la FWI continuera, dans les années à venir, de disposer d'un budget équilibré. La génération de bénéfices n'est pas une priorité absolue. La FWI s'efforce plutôt de mettre à la disposition de ses investisseurs des groupes de placement avantageux et de leur faire profiter d'éventuelles réductions de coûts, ce qui devrait finalement avoir un effet positif sur la performance.

Point 5 : Octroi de la décharge au conseil de fondation et à la direction

Point 6a : Réélection de membres du conseil de fondation

6a.1. Le mandat de M. **Roland Hohler** expire en 2024. M. **Hohler** souhaite se représenter pour un nouveau mandat de trois ans. M. **Hohler** est membre du conseil de fondation de la FWI depuis 2012 et président depuis l'assemblée des investisseurs de 2019. Il siège également au sein de l'Investment Controlling Committee (ICC) de la FWI.

6a.2. Le mandat de M. **Kurt Ledermann** expire en 2024. M. **Ledermann** souhaite se représenter pour un nouveau mandat de trois ans. M. **Ledermann** est membre du conseil de fondation de la FWI et vice-président depuis 2009. Il est également président du comité d'audit (AC) de la FWI.

6a.3. Le mandat de M. **Martin Widmer** expire en 2023. M. **Widmer** ne se représente pas pour un nouveau mandat. A sa place, M. **Reto Schenk** se présente pour la première fois pour un mandat de trois ans. M. Schenk siègera également au comité d'audit (AC) de la FWI.

Point 6b : Réélection de l'organe de révision

En cas d'acceptation par l'assemblée ordinaire des investisseurs, l'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA sera confirmé pour un nouveau mandat d'un an (pour l'exercice 2024).